

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2026



Propositions de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Août 2025

Listes de recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement augmente la contribution fiscale des mieux nantis, notamment en ajustant les points de pourcentages du taux marginal des deux derniers paliers.

Recommandation 2 : Que le gouvernement augmente le taux d'inclusion des gains en capital à 66,6 %.

Recommandation 3 : Que le gouvernement augmente le taux d'imposition des entreprises, en se concentrant surtout sur les grandes entreprises.

Recommandation 4 : Que le gouvernement rétablisse le financement de 625 M\$ pour la formation de la main-d'œuvre, retranché dans le dernier budget.

Recommandation 5 : Que le gouvernement mette en place une politique industrielle :

- Qui intégrera la transition juste dans un souci d'intégrer adéquatement les travailleurs et travailleuses à la politique;
- Qui soutiendra les économies des régions plus vulnérables aux transformations.
- Qui visera la résilience économique et l'atténuation de notre dépendance économique face aux États-Unis en misant sur la réduction des distances couvertes par les chaînes d'approvisionnement et le soutien à la 2^e et 3^e transformation;

Recommandation 6 : Que le gouvernement participe à un Fonds de transition forestière afin d'accompagner les travailleuses et travailleurs touchés par les pertes d'emplois et les bouleversements de l'industrie, notamment par des mesures de requalification, de formation continue et de soutien à la mobilité professionnelle.

Recommandation 7 : Que le gouvernement soutienne activement le développement de la deuxième et de la troisième transformation du bois, en misant sur l'innovation, les infrastructures de transformation en région, la construction en bois provenant des nouveaux procédés de construction et la valorisation des résidus forestiers à des fins énergétiques ou industrielles.

Recommandation 8 : Que le gouvernement finance adéquatement le régime d'assurance médicaments afin que ce dernier soit pleinement universel, public et gratuit d'accès pour l'ensemble de la population canadienne.

Introduction

Dans le cadre des consultations du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) soumet des réflexions et des recommandations en vue du projet budget. La CSD représente environ 71 000 membres qui œuvrent dans la plupart des secteurs d'activité économique du Québec, à l'exception des fonctions publiques fédérale et provinciale. Nous sommes particulièrement présents dans le secteur privé, puisque 95 % des membres de nos syndicats affiliés proviennent de ce secteur, et dans les petites et moyennes entreprises. Ces réflexions et recommandations s'inscrivent dans un contexte économique particulier. Les négociations actuelles avec les États-Unis et la « guerre » tarifaire s'ajoutent à un moment charnière de l'économie, qui se voit en pleine mutation afin de répondre à des impératifs de transformation environnementale, numérique et démographique. Et un futur budget potentiellement déficitaire. Par conséquent, nous ancrons notre analyse dans ces paramètres afin d'offrir une série de propositions fiscales visant à offrir un soutien adéquat aux travailleurs et aux travailleuses dans une économie qui se doit devenir plus résiliente, en particulier pour les régions et certains secteurs particuliers, dont le secteur forestier. À ses propositions s'ajoute l'impératif de l'implantation universelle de l'assurance médicaments.

Fiscalité des particuliers est des entreprises

Fiscalité des particuliers

Au cours de la dernière année, deux décisions du gouvernement du Canada concernant la fiscalité des particuliers auront comme conséquence de réduire considérablement les revenus de l'État et augmenteront les disparités de revenus en faveur des plus nantis. La baisse d'un point de pourcentage (0,5 point pour cette année) du premier palier d'imposition et le retrait de l'augmentation à 66.6% du taux d'inclusion des gains en capital sont les deux décisions que nous questionnons.

En ce qui concerne la décision de réduire le taux marginal du plus bas palier d'imposition de 15 à 14%, le gouvernement réduit ses revenus de 4,2G\$ en 2025-26, et ce montant atteindra 6,4G\$ en 2029-30.¹ Cette baisse importante de revenu est en partie justifiée par l'idée que de réduire le taux marginal du premier palier offrirait aux personnes et aux ménages les moins bien nantis un peu de souffle à la suite à des années de forte inflation. Cependant, comme l'expose le Bureau du

¹ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Projet de loi C-4 (45-1) : Réduire à 14% le taux le plus bas de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers*, 18 juin 2025, <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/LEG-2526-002-S--reducing-lowest-federal-personal-income-tax-rate-14-per-cent--reduire-14-taux-plus-bas-impot-federal-revenu-particuliers>

directeur parlementaire du budget les économies seront plus importantes à partir d'un revenu imposable autour de 100 000\$.

Cependant, nous croyons que les revenus les plus élevés ne devraient pas recevoir une baisse d'impôt compte tenu de la situation budgétaire actuelle. La CSD recommande d'augmenter les taux marginaux des deux derniers paliers d'imposition afin de ne pas réduire les revenus provenant de l'impôt des particuliers, tout en maintenant la baisse actuelle de 1 point de pourcentage du taux marginal du premier palier. Le pourcentage de la hausse sera à évaluer en fonction des revenus recherchés.

En revenant sur la décision d'augmenter le taux d'inclusion des gains en capital, le gouvernement maintient une disparité inéquitable qui favorise les plus nantis, à savoir que les revenus tirés du capital sont beaucoup moins assujettis à l'impôt que ne le sont les revenus tirés du travail. En effet, les revenus tirés des gains sur le capital se concentrent dans les mains des contribuables ayant les revenus les plus élevés. Maintenir une imposition légère des gains en capitaux revient à porter le poids de la fiscalité davantage sur la classe moyenne, dont les revenus proviennent en grande partie du travail salarié. Ainsi, nous recommandons d'augmenter le taux d'inclusion des gains en capital à 66,6 %. Par le passé, ce taux a déjà atteint ces hauteurs² et nous ne voyons pas de raison de ne pas l'augmenter de nouveau à ces niveaux.

Fiscalité des entreprises

Les dernières années ont été marquées par une hausse importante de l'inflation, le profit des entreprises au Canada ayant aussi été en hausse constante. Cependant, les coûts du travail et de production n'ont pas augmenté aussi rapidement que les profits réalisés³. C'est dans un tel contexte que l'on avance qu'il y a surprofit, c'est-à-dire que la marge bénéficiaire de certaines entreprises dépasse trop largement la dynamique économique observée. Ce faisant, il y a de la marge pour augmenter la ponction fiscale des entreprises canadiennes, surtout quand on sait que le taux d'imposition net des sociétés canadiennes est de 15 %, alors que la moyenne de l'OCDE est de 21,6 %.⁴

Dans un tel contexte, le gouvernement du Canada se doit de réfléchir à hausser les taux d'imposition d'entreprises qui font du surprofit. Alors même qu'une part importante de la population canadienne vit d'importantes difficultés financières.

² Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, *L'imposition des gains en capital au Canada 1972-2018*, novembre 2018.

https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018/12/cr_2018-15_gains_capital_canada-1.pdf.

³ <https://centreforfuturework.ca/2023/01/20/profits-not-wages-have-driven-canadianinflation/> et <https://monitormag.ca/reports/where-are-your-inflation-dollars-going/>

⁴ OCDE Stat, *table II.1. Statutory corporate income tax rate*, nos calculs.

Les éventuelles hausses de la contribution fiscale des entreprises devraient surtout viser les grandes entreprises, qui se retrouvent largement avantagées par le système fiscal canadien actuellement existant, et plus particulièrement celles œuvrant dans les cinq secteurs suivants : les hydrocarbures, la fabrication de matériaux de construction, l'immobilier, la vente de voitures et les supermarchés d'alimentation.

Soutenir les travailleurs et travailleuses

Financement adéquat de la formation

Dans son budget 2023-2024, le gouvernement du Canada n'a pas reconduit près de 625 M\$ en financement de programmes de formation de la main-d'œuvre, dont 145 M\$ pour le Québec. En contexte de transition numérique et environnementale, en cours dans les milieux de travail conjugué aux défis en matière de littératie et numérique font en sorte que la formation de main-d'œuvre est cruciale, afin qu'aucune personne salariée ne sorte perdante en cas de transformation de son emploi. Sans ce financement, nous craignons que la main-d'œuvre canadienne soit moins capable d'évoluer sans heurt face aux changements déjà constatés et vécus dans les milieux de travail.

Protéger, dynamiser et diversifier les économies des régions

Pour la CSD, il est nécessaire de mettre en place une politique industrielle pancanadienne qui intégrera pleinement le concept de transition juste. Cette idée de transition va assurément avoir de l'impact sur des secteurs plus traditionnels de l'économie, secteurs où plusieurs syndicats de la CSD sont présents. En plus de cet encadrement de la transition, nous croyons qu'il est impératif pour réduire les dépenses économiques dans une perspective environnementale qu'une telle politique doit viser une réduction des chaînes d'approvisionnement tout en privilégiant l'implantation et le support économique des 2^e et 3^e transformations.

La réalité particulière des économies régionales

La nécessaire politique industrielle décrite dans la précédente sous-section vise l'ensemble de l'économie québécoise. Il existe cependant des réalités particulières pour les économies régionales qu'une telle politique devrait prendre en compte et ajouter des mesures spécifiques pour les régions. Plusieurs régions peuvent être considérées comme ayant un fort potentiel de vulnérabilité économique à cause de leur réalité économique mono-industrielle ou à cause qu'elles sont dépendantes d'un ou deux secteurs économiques.

La notion de diversification de l'économie a un fort potentiel pour aider la résilience des économies régionales, mais ne répond pas à une seconde réalité régionale. Plusieurs régions sont encore aux prises avec un exode des jeunes et un vieillissement de la population, qui a comme conséquences directes des enjeux

de maintien ou de passation de priorité de PME. En termes plus concrets, certaines entreprises bien implantées en région ont de la difficulté à maintenir leur activité faute de relève, non seulement en termes de travailleurs ou travailleuses, mais aussi de reprise de l'entreprise.

Soutenir la filière forestière pour assurer l'avenir des régions

Que ce soit en raison de la hausse des incendies de forêt perturbant l'aménagement et la récolte de bois, des exigences accrues de conservation pour protéger des espèces menacées comme le caribou forestier, ou encore de l'instabilité du marché américain, l'industrie forestière québécoise fait face à une conjoncture difficile. Ces pressions fragilisent l'emploi forestier, mais aussi l'équilibre économique de nombreuses régions qui en dépendent.

Dans ce contexte, le gouvernement a un rôle central à jouer pour accompagner la nécessaire transition de cette industrie, tant sur le plan social qu'industriel. Il doit se positionner comme moteur d'une transition juste qui protège les personnes salariées tout en assurant une diversification durable du tissu économique régional.

Cela passe d'abord par un soutien direct aux travailleuses et travailleurs touchés par les bouleversements de l'industrie, par le biais de la création d'un Fonds de transition forestière. Ce fonds, à déployer conjointement avec le gouvernement provincial, doit financer des mesures de requalification, de formation continue, de soutien à la mobilité professionnelle et d'adaptation aux nouvelles réalités de l'aménagement forestier.

Cette transition doit toutefois s'accompagner d'une stratégie industrielle structurante. Depuis trop longtemps, le Canada et plus particulièrement le Québec exportent principalement du bois brut ou faiblement transformé, limitant ainsi sa capacité à tirer profit de la pleine valeur ajoutée de sa ressource. Le développement de la deuxième et de la troisième transformation du bois — notamment par le bois d'ingénierie, les nouveaux procédés de construction ou le bioraffinage — constituent des voies structurantes pour dynamiser les régions, créer des emplois qualifiés et accélérer la transition vers une économie décarbonée.

En valorisant les résidus forestiers, en modernisant les équipements de transformation, et en stimulant l'innovation, le Canada peut devenir un chef de file de l'économie forestière décarbonée. Mais cela ne se fera pas sans une volonté politique claire, ni sans un engagement budgétaire à la hauteur des défis.

Assurance médicaments

La mise en place Régime national d'assurance médicaments n'en ait qu'à ses débuts, il est encore trop tôt à ce stade pour voir clairement de quoi aura l'air le régime. Cela étant dit, nous croyons que le gouvernement fédéral doit résolument

s'engager envers ce nouveau régime en prévoyant déjà le financement nécessaire à son succès. Bien que l'adoption par étape de catégorie de médicaments tel qu'actuellement déployée soit la voie privilégiée par le gouvernement, la CSD réitère que se l'objectif final se doit d'être un régime pleinement public, universel et gratuit d'accès pour l'ensemble de la population canadienne.